

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la MancheAccusé de réception en préfecture
050-215005398-20240703-DCM2024-38-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : Séance du 3 juillet 2024
27/06/2024**Date d'affichage :**
27/06/2024**Nombre de conseillers :**

Elus : 19

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le trois du mois de juillet, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Etaient présents :

CABART Ludovic, COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUBOST Jean-François, DUPLESSIS Sophie, GUERARD Roland, LARONCHE Ludovic, LE BARON Stéphane, , MABIRE Isabelle, MARDOC François, MOREL Sophie, PLANQUE Yves, ROBINE Anne-Laure, TRAVERS Rémy.

Etaient absents/excusés :

BILLET Anne, FRANKE Véronique (pouvoir donné à DENIS Daniel), LEBIGOT Elodie (pouvoir donné à PLANQUE Yves), LECLERC Marie-Joëlle (pouvoir donné à GUERARD Roland), POREE Thierry

Secrétaire de séance : COSTARD Charlotte

Délibération n°2024-38 : Demande de fonds de concours pour les travaux de voirie 2024

La commune a prévu de faire réaliser cette année des réfections d'enrobés sur les voies publiques aux endroits suivants : route de la Crevonnerie, rue des Castelets, parking des Camélias, rue du Calvaire et rue de la Boularderie.

Le devis retenu pour ces travaux est celui de l'entreprise Boucé pour un montant total de 24 424 € HT et se décompose comme suit :

- Route de la Crevonnerie : 5 522 € HT
- Rue des Castelets : 2 246 € HT
- Parking des Camélias : 6 610 € HT
- Reprise de trottoir rue du Calvaire : 6 322 € HT
- Reprise de trottoir rue de la Boularderie : 3 724 € HT

S'ajoute à cela des frais de repérage d'amiante et HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) avant travaux dans les enrobés (article R.1334-27 du Code de la Santé Publique). Le devis retenu s'élève à 1 608 € HT.

Le total des travaux et du repérage d'amiante s'élève à 26 032€ HT.

L'assemblée, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet susmentionné ;
- SOLICITE les fonds de concours de la communauté d'agglomération Le Cotentin pour un montant de 10 412.80 € (soit 40% du reste à charge pour la collectivité).

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 3 juillet 2024.

Le Maire,



Daniel DENIS